

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juin 2015

L'an deux mil quinze, le premier juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Parc -sur-Sarthe s'est r uni aux anciennes Ecuries sous la pr sidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient pr sents : MM. Tony L V QUE, Vincent HUET, Mmes Fr d rique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma V RON, M. Clarisse LEJARD, Mme Val rie DABOUINEAU, MM. Christophe B RAUDY, Fr d ric LUISETTI, Fabien CONILLEAU, Cyril GUIDEC, Mmes Mathilde BARASS , Ana s FOUSSIER, MM. Michel BERNARD, Laurent BOUTTEVIN.

Etaient absents excus s : Mmes Gw na lle FROISSARD (procuration   Mme GRANDIN), Isabelle CHIARAMONTI-MONNET (procuration   M. BERNARD), Mme Josiane CL MENT (procuration   M. BOUTTEVIN).

Secr taire de s ance : Mme Emma VERON.

La s ance du Conseil municipal d bute par l'accueil des  lus du Conseil municipal Jeunes (C.M.J.).

M. Vincent HUET, adjoint en charge du C.M.J. et les jeunes  lus pr sents rendent compte de leurs projets et actions :

- l'installation prochaine d'un parcours de sant ,
- leur pr sence aux c r monies officielles,
- la plantation de l'Arbre des Libert s

D010615-01 : RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS 2015-2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour la rentr e 2015-2016.

Le prix du repas 2014-2015 factur  aux familles  tait de 3,62  . M. le Maire propose de ne pas augmenter le tarif   compter de la rentr e scolaire 2015-2016, soit :

- repas enfant   3,62  
- repas adulte   5,29  

Rappel : les modalit s concernant les r ductions pour l'inscription   l'ann e :

- 15   sur l'ann e et par enfant inscrit   l'ann e, quel que soit le nombre de repas pris dans la semaine ;
- Concernant l'inscription des familles de 3 enfants et plus, le tarif est port    3,13   par enfant (tarif sans changement) ;
- Cette r duction n'est applicable qu'aux tarifs « restauration scolaire ».

Apr s en avoir d lib r , et   l'unanimit , le Conseil municipal adopte la r vision des tarifs de restauration scolaire pour l'ann e scolaire 2015-2016 tels que propos s dans le rapport.

D010615-02 : GARDERIE PERISCOLAIRE : TARIFS 2015-2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de pr voir les tarifs de la garderie p riscolaire et rappelle que le Conseil souhaitait revoir le syst me de facturation de ce service   compter de la rentr e scolaire 2015-2016. Actuellement, les tarifs sont les suivants :

- Garderie p riscolaire du matin ou du soir uniquement : 1  
- Garderie p riscolaire du matin ET du soir : 1,50  

et inscription si possible aupr s des services de la Mairie, afin de faciliter la facturation de ce service.

Etant donn  que la commune aura un accueil d clar  aupr s de la Caisse d'Allocations Familiales, il est propos  d'instaurer des tarifs selon le quotient familial, soit :

<i>Tarifs Quotient Familial</i>	<i>Tarif horaire (toute heure commenc�e est due)</i>
<i>A (QF < 700)</i>	<i>0,60 �</i>
<i>B (QF de 700 � 1000)</i>	<i>0,65 �</i>
<i>C (QF > 1000)</i>	<i>0,70 �</i>

Il est par ailleurs précisé que les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) restent gratuits pendant l'année scolaire 2015-2016. Cependant, il n'y aura plus de groupes « Temps Libres » dans lesquels les parents pouvaient récupérer les enfants avant la fin de l'heure de T.A.P. Ces groupes passent en système de garderie payante à partir de 16h15.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte les tarifs de la garderie périscolaire du matin et du soir pour l'année scolaire 2015-2016 tels que proposés dans le rapport ;
- pendant les T.A.P., adopte le système de garderie payante dès 16h15 en lieu et place des anciens groupes « Temps libres », le reste de l'organisation étant le même pour les autres groupes.

D010615-03 : TARIFS MERCREDIS LOISIRS : ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs « mercredis loisirs » comme suit :

- Plusieurs tarifs sont différenciés suivant le quotient familial des familles, quel que soit le lieu de résidence de l'enfant ;
- Plus de tarification à la journée mais à la demi-journée (une journée = deux ½ journées)
- Seul le prix du repas change pour un enfant de Parcé/Avoise, ou pour un enfant hors communes Parcé/Avoise

Tarifs Quotient Familial	½ Journée	Repas Enfant de Parcé/Avoise	Repas Enfant HORS Parcé/Avoise
A (QF < 700)	4,75 €	3,62 €	7,24 €
B (QF de 700 à 1000)	5,10 €	3,62 €	7,24 €
C (QF > 1000)	5,35 €	3,62 €	7,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité:

- Les modalités de tarification des mercredis loisirs pour l'année 2015-2016 récapitulées dans le tableau joint à la délibération ;
- La tarification des repas avec une différence de prix en fonction du lieu de résidence de l'enfant (Parcé/Avoise et hors commune Parcé/Avoise).

D010615-04 : PARTICIPATION FINANCIERE A UNE SORTIE MERCREDIS LOISIRS EN JUIN 2015

Afin d'organiser une sortie au Zoo de Spay pour les enfants qui fréquentent les Mercredis Loisirs, il est envisagé de demander une participation financière des parents à cette sortie prévue fin juin 2015.

- Coût du transport par la STAO : 320 €
- Coût de l'entrée au Zoo : 6 € par enfant soit pour 20 enfants : 120 €
- Soit un budget de 440 €
- Participation proposée pour la sortie : 7 € par enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation forfaitaire de 7 € par enfant inscrit pour la sortie au Zoo de Spay du 24 juin 2015, étant entendu que cette participation se rajoute au tarif d'inscription des Mercredis Loisirs.

D010615-05 : MISE EN PLACE D'UN TARIF « ATELIER PATRIMOINE » - ANNÉE 2016

Il est proposé au Conseil municipal de voter les tarifs de l'atelier Patrimoine qui sera prévu lors des vacances scolaires 2016, soit :

- Participation au quotient familial puisque l'atelier est déclaré auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- A noter qu'en cas d'accord de subventions par les partenaires qui seront sollicités, une 2^{ème} session de stage peut être prévue dans les mêmes conditions d'organisation.

<i>Tarifs Quotient Familial</i>	<i>Tarif à la session : 5 jours – repas compris</i>
<i>A (QF < 700)</i>	<i>65,00 €</i>
<i>B (QF de 700 à 1000)</i>	<i>70,00 €</i>
<i>C (QF > 1000)</i>	<i>75,00 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs de l'atelier Patrimoine 2016.

D010615-06 : REVISION DES PRIX DE CAUTIONS BARNUM ET PODIUM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs de location pour les barnums et le podium. Cette utilisation est réservée aux associations parcéennes, et l'ancien montant de caution était trop élevé au regard des comptes de certaines associations. Ci-joint nouveau le tableau récapitulatif suivant :

LOCATAIRES	TARIF TENTE/BARNUM	TARIF PODIUM
Associations communales	GRATUIT	GRATUIT
Caution demandée* :	200 €	200 €

*La caution sera demandée lors de l'enlèvement. Une fiche sera établie à chaque location, ainsi qu'un autocontrôle de la part de l'association. C'est le locataire suivant qui se chargera de la vérification du matériel, et qui signalera à la Mairie les dommages éventuels. De plus, la fourniture d'une attestation d'assurance sera demandée à chaque utilisateur.

Le transport sera également assuré par les demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau montant des cautions et les conditions d'utilisation du matériel, les tarifs étant applicables à compter de la présente délibération.

D010615-07 : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

Vu l'article 134 de la loi ALUR, précisant qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 la mise à disposition des services de l'État pour l'application du droit des sols est réservée aux seules communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un EPCI de moins de 10 000 habitants ainsi que les communes non dotées d'un document d'urbanisme (RNU) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Par délibération du 27 février 2015, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a décidé la mise en place d'un Service Commun d'Instruction (SCI), chaque commune pouvant adhérer à ce service à compter du 1^{er} juillet 2015. Ce service commun sera, à sa création, composé de 2 instructeurs (1,8 Emploi Temps Plein) : un agent recruté par la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et l'autre agent transféré du service instructeur de la Ville de Sablé. Il sera placé au sein de la direction du développement sous l'autorité du directeur du développement et sera hébergé par la Ville de Sablé-sur-Sarthe dans un local situé au 9 rue Michel Vielle. La création de ce service sera soumise à l'avis du Comité Technique et de la Commission Administrative Paritaire. Le service sera financé par une minoration de l'attribution de compensation versée aux communes.

Pour permettre à la commune de bénéficier de ce service, une convention doit être signée entre le Maire et le Président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe. Cette dernière précise notamment le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité moins 2 contre et 3 abstentions Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au Service Commun d'Instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

D010615-08 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE : APPROBATION DE LA COMMUNE DE PARCÉ-SUR-SARTHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les modifications statutaires de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe. Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlignage) :

« COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

1 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE (p 3)

. En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

COMPÉTENCES FACULTATIVES :

3 – DIVERS (p 12-13)

3 - 9 : Insertion :

Sont d'intérêt communautaire les actions, les interventions, les soutiens, la création de services nouveaux destinés à faciliter :

- l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté
- le maintien à domicile des personnes âgées.

sur le territoire de la Communauté de communes par :

- l'intervention du Centre Intercommunal d'Action Sociale permettant :
 - . l'attribution d'aides sociales individuelles facultatives (aides à l'énergie, eau, bons alimentaires, classes découvertes, séjours linguistiques, Centre de Loisirs Sans Hébergement communautaire)

.../...

- l'adhésion à la Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation du Bocage Sabolien, la Mission Locale Sarthe et Loir, au Panier du Pays Sabolien

3 - 10 : Vie Sociale et Familiale :

Sont d'intérêt communautaire :

- la gestion d'un Relais Assistantes Maternelles Parents Intercommunal (RAMPI)
- la définition et la réalisation d'actions conduisant à la mise en place d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement puis son animation et sa gestion.
- l'animation et la gestion d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement
- les accueils de loisirs sans hébergement (hors les dispositifs de type tickets sports-loisirs), avec leurs mini-camps, sur toutes les périodes des congés scolaires, sous leur forme régulière ou à thématique
- les accueils de loisirs avec hébergement sur toutes les périodes des congés scolaires
- les structures de garde "Petite Enfance" de type multi accueil situées Avenue des Bazinières et Avenue de Bückeburg à Sablé-sur-Sarthe
- l'adhésion au Comité local de Coordination et d'Information Vallée de la Sarthe (CLIC) guichet unique d'information sur les services aux personnes âgées et leurs familles

4 – URBANISME (p 14)

La communauté de communes est habilitée à instruire les déclarations et demandes d'autorisations relatives au droit des sols de toutes communes, **sous forme de service commun**, dans les conditions fixées par convention avec chaque commune intéressée, conformément au code de l'urbanisme."

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité moins 2 contre et 2 abstentions les modifications des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines suivants comme indiqué supra :

*** Compétences Obligatoires :**

- Aménagement de l'Espace (1)

*** Compétences Facultatives :**

- Divers [Insertion et Vie Sociale et Familiale]
- Urbanisme

D010615-09 : AVANCEMENTS DE GRADE 2015

Aux fins des avancements de grade possibles pour l'année 2015, Monsieur le Maire vous propose la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Poste fermé	Poste ouvert	Date	Commentaire
1 attaché	1 attaché principal	01/09/2015	Avancement par réussite examen professionnel et à l'ancienneté
1 adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet (28h45/sem.)	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (28h45/sem.)	01/09/2015	Avancement à l'ancienneté

Pour information, l'incidence financière mensuelle de l'avancement est de (valeur du point = 4,6303 € brut) : + 6 points pour le 1^{er} cas, + 15 points pour le 2^{ème} cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- les avancements de grades tels que proposés dans le rapport ;
- la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.

D010615-10 : GRATIFICATION POUR UN STAGIAIRE

La commune a accueilli pendant environ une année scolaire un stagiaire au sein du service des espaces verts, et ce sans contrepartie financière.

Afin de remercier ce dernier pour les services accomplis, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lui verser une gratification de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le versement d'une gratification de 500 € pour un stagiaire qui a accompli son stage sur l'année scolaire 2014-2015.

INFORMATIONS DIVERSES :

JURYS D'ASSISES 2015 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2016. Pour se faire, il est nécessaire de procéder au tirage d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral n°2015110-0001/DRLP du 20 avril 2015, soit 6 personnes. Le tirage au sort est le suivant :

- ✓ M. Olivier BOISSÉ
- ✓ M. Yann PERRIER
- ✓ M. Jocelyn PERDRIX
- ✓ M. Stanislas PRIOU
- ✓ Mme Mélanie MORANÇAIS
- ✓ M. Laurent HEURTEBISE

- Projet à présenter lors d'un prochain Conseil : « inscriptions payantes pour les écoliers extérieurs au R.P.I. Avoise-Parcé » : M. le Maire va demander aux Maires de la Communauté de communes les pratiques de chaque Mairie à ce sujet avant de voter une décision ;
- Tarifs eau/électricité à la borne pour aire de camping-cars : ajourné ;
- Le choix du nouveau logo de Parcé est présenté et voté à l'unanimité. Il sera diffusé dans le prochain bulletin municipal ;
- Syndicat d'eau : M. le Maire communique les nouveaux tarifs de l'eau votés en mai dernier ;
- Requête contre la commune et le S.I.A.E.P. au sujet du futur château d'eau : M. le Maire rappelle que l'arrêté du permis de construire a été retiré. Cependant, le Tribunal a condamné la commune à verser 1 000 € de frais irrépétibles et le S.I.A.E.P. a proposé à la commune de prendre la moitié des frais à sa charge ;
- Le projet de la rénovation des pavillons de l'école publique est exposé au Conseil. Une réunion sur le choix de l'architecte est prévue mercredi 3 juin 2015 en Mairie avec le concours du C.A.U.E.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 6 juillet 2015 à 20h00

LES MEMBRES PRESENTS :

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Cyril GUIDEC

Clarisse LEJARD

Emma VÉRON

Valérie DABOUINEAU

Christophe BÉRAUDY

Frédéric LUISETTI

Fabien CONILLEAU

Mathilde BARASSÉ

Gwénaëlle FROISSARD (procuration à F. GRANDIN)

Anaïs FOUSSIER

Michel BERNARD

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET (procuration à M. BERNARD)

Laurent BOUTTEVIN

Josiane CLÉMENT (procuration à L. BOUTTEVIN)